AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0760
FR0000073827-FS0332

29 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AURES TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mars 2016, la société à responsabilité limitée Axluas[1] (1 allée d'Orléans, 92160 Antony) a déclaré, à titre de régularisation avoir franchi individuellement en baisse, le 8 mars 2016, le seuil de 5% du capital de la société AURES TECHNOLOGIES et détenir individuellement, à cette date, 43 009 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 86 018 droits de vote, soit 4,30% du capital et 6,15% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché.

À cette occasion, M. Gilles Bouvart n'a franchi, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Axluas qu'il contrôle, aucun seuil et a précisé détenir au 8 mars 2016, 84 900 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 167 349 droits de vote, soit 8,49% du capital et 11,97% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gilles Bouvart	41 891	4,19	81 331	5,82
Axluas SARL	43 009	4,30	86 018	6,15
Total Gilles Bouvart	**84 900**	**8,49**	**167 349**	**11,97**

M. Gilles Bouvart a précisé détenir, au 29 mars 2016, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Axluas qu'il contrôle, 79 225 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 155 999 droits de vote, soit 7,92% du capital et 11,16% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gilles Bouvart	41 891	4,19	81 331	5,82
Axluas SARL	37 334	3,73	74 668	5,34
Total Gilles Bouvart	**79 225**	**7,92**	**155 999**	**11,16**

[1] Contrôlée par M. Gilles Bouvart.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 000 000 actions représentant 1 397 771 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.